



Titre enregistré au RNCP¹ délivré par le CNFPT

arrêté du 12/07/2010 – Journal officiel du 22/07/2010

Directeur/directrice d'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

Résumé du référentiel d'emploi

Le/la directeur/directrice d'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) dirige un lieu de vie permanent accueillant des personnes âgées dépendantes en liaison avec les partenaires associatifs et institutionnels de l'aide sociale. Il/elle exerce la responsabilité de l'encadrement administratif et financier et coordonne les interventions médicales et techniques. Il/elle coordonne et anime le projet institutionnel et doit garantir les conditions d'une vie citoyenne des personnes hébergées, dans le cadre d'une politique sociale locale et dans le respect des droits et libertés des personnes.

Modalités d'obtention du titre

LES CANDIDATS AUX TITRES ENREGISTRÉS AU RNCP DELIVRES PAR LE CNFPT, QU'ILS SE PRESENTENT PAR LA VOIE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE OU PAR LA VOIE DE LA VAE, SONT EVALUES SELON LES MEMES MODALITES ET LES MEMES CRITERES PAR UN JURY COMPOSE MAJORITAIREMENT DE PROFESSIONNELS EN EXERCICE.

1 – PAR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Les candidats ayant effectué un parcours de formation dans le cadre des cycles de formation professionnelle mis en œuvre par le CNFPT présentent au jury final leur dossier de présentation des acquis de la formation et les documents de preuve exigés pour le titre visé. Le jury décide de l'attribution ou non du titre, partiellement ou totalement.

En cas de validation partielle par le jury, les candidats disposent de 5 ans à partir de la date de tenue du premier jury pour obtenir le titre. Les modalités d'obtention des blocs d'activités manquants sont définies au cas par cas par le jury.

2 - PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Les candidats au titre pouvant justifier d'au minimum 3 ans d'expérience en rapport avec le titre peuvent se présenter devant le jury sans être passés par un parcours de formation.

Les trois étapes de la démarche :

- les candidats constituent un dossier de demande de titre délivré par le CNFPT intitulé « dossier de recevabilité » leur permettant de justifier d'une expérience d'au moins trois ans en rapport avec le titre visé.

- une fois leur candidature déclarée recevable par le CNFPT, les candidats constituent un « livret de présentation des acquis de l'expérience » et joignent les documents de preuve exigés pour le titre visé.

- les candidats se présentent pour un entretien avec le jury qui décide de l'attribution ou non du titre, partiellement ou totalement.

- en cas de validation partielle par le jury, les candidats disposent de 5 ans à partir de la date de tenue du premier jury pour obtenir le titre. Les modalités d'obtention des blocs d'activités manquants sont définies au cas par cas par le jury.

¹ Répertoire national des certifications professionnelles

Liste des activités visées par le titre enregistré au RNCP

❶ CONDUITE DU PROJET D'ETABLISSEMENT EN COHERENCE AVEC SON CONTEXTE

- Réaliser un diagnostic sur l'environnement de l'établissement et les attentes des usagers ;
- Installer et animer un comité de pilotage et des groupes de travail ;
- définir un projet d'établissement en cohérence avec les orientations des élus et des politiques publiques ;
- Organiser et coordonner la déclinaison du projet d'établissement en projets de service
- Conduire le projet et mettre en œuvre une démarche qualité ;
- Développer des actions de communication interne et externe ;
- Contractualiser des actions communes avec les acteurs du réseau gérontologique ;
- Négocier les moyens de la mise en œuvre ;
- Evaluer la mise en œuvre du projet et ajuster l'action si nécessaire ;
- Etre en veille prospective et en anticipation sur les opportunités de développement et les besoins du territoire pour aider à la décision des élus.

❷ ORGANISATION DE L'ACCUEIL ET DU CADRE DE VIE DES RESIDANTS

- Informer les résidants potentiels et leur famille ;
- Organiser l'évaluation individuelle des besoins des résidants ;
- Mettre en place et s'assurer de la mise en œuvre d'une procédure et d'un protocole d'accueil des nouveaux résidants ;
- Planifier les différentes interventions ;
- Prononcer l'admission d'un nouveau résidant suivant les critères définis par le conseil d'administration du CCAS/CIAS ;
- Mettre en place et animer un conseil de vie sociale;
- Organiser les prestations et services individuels et collectifs en veillant au respect des règles d'hygiène, de sécurité, et aux recommandations de bienveillance ;
- Organiser et contrôler la maintenance des installations et des bâtiments et veiller au maintien de la sécurité et du confort des résidants et du personnel ;
- Coordonner un projet architectural d'adaptation de la structure aux besoins des résidants ;
- Mettre en place un projet de vie individualisé des résidants.

❸ GESTION ADMINISTRATIVE, TECHNIQUE, FINANCIERE ET COMPTABLE DE L'ETABLISSEMENT

- Elaborer, négocier et suivre les budgets ;
- Organiser et contrôler les différents actes relatifs aux contrats d'intervention dans l'établissement et à la gestion du patrimoine ;
- Organiser et contrôler la gestion comptable et des stocks ;
- Négocier des contrats dans le cadre des marchés publics ;
- Réaliser des bilans d'activités ;
- Contrôler l'application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- Organiser la logistique en conformité avec le cadre réglementaire.

❹ ANIMATION D'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE ET MANAGEMENT DU PERSONNEL

- Organiser les différents services de l'établissement ;
- Définir et formaliser les besoins en emplois et compétences du service ;
- Mettre en œuvre les actions relatives à la gestion du personnel et des ressources humaines : recrutement, formation, évaluation, accueil, tutorat... ;
- Organiser et articuler les interventions des différents professionnels externes et les articulations entre intervenants ;
- Animer les équipes pluridisciplinaires et veiller au maintien et au développement des compétences individuelles et collectives ;
- Conduire des entretiens individuels d'évaluation et de repérage des besoins de formation/qualification...